

PROJET INFRA FFBB 2024

FICHE PROJET

1- Identification du Porteur de Projet

Porteur du projet (*Maître d'ouvrage*) :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

Nom du représentant légal (*Maire, Président, etc..*) :

Prénom :

Titre :

Tél :

E-mail :

Nom du référent du projet :

Prénom :

Titre :

Tél :

E-mail :

2- Le Projet

Nom de l'installation :

Adresse :

CP :

Ville :

Descriptif sommaire du projet et nature des travaux :

Situation juridique du terrain (*Propriétaire, titre d'occupation, etc...*) :

Pour les collectivités territoriales, préciser la nature juridique du projet (*Maitrise d'ouvrage public, DSP, etc..*) :

3- Information du club support

Nom du club :

N° d'affiliation F.F.B.B. :

Nom et prénom du contact du club :

N° de licence :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

4- Plan de financement prévisionnel

Coût total de l'équipement (HT pour la Collectivité et TTC pour les Associations) :

Participation du porteur de projet (à minima 20% du coût total du projet sauf cas particuliers) :

Subventions (Montants et Pourcentage)

Conseil Régional / Territorial (*Outre-mer et Corse*) :

Conseil Départemental :

Intercommunalités dont Métropoles :

Etat (CNDS, DETR, FSIL, etc..) :

Autres concours :

Nombre de buts attendus de la part de la FFBB :

5- Echancier prévisionnel des travaux

Date prévisionnelle de début des travaux :

Date prévisionnelle de fin des travaux :

6- Label FFBB 2024 - Critères

Cette présentation succincte devra être complétée par une note d'opportunité décrivant l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les clubs affiliés (*en s'appuyant sur le recensement des clubs susceptibles de l'utiliser*).

Le Label INFRA FFBB est octroyé au projet qui respecte les 3 critères suivants :

Critères du label INFRA FFBB 2024	Avis du CD	
	Oui	Non
1- Utilisation de l'équipement par un club local ? <i>(Convention d'utilisation par le club en annexe à fournir)</i>		
2- Respect du cahier des prescriptions techniques ? <i>(Plans et descriptifs des travaux à fournir)</i>		
3- Situation territorial du ou des équipement(s) ? <i>(Préciser s'il s'agit d'un territoire ciblé QPV, ZRR et s'il est proche d'un équipement couvert venant ainsi compléter une offre de pratique existante)</i>		
Cadre réservé au Comité Départemental – Avis sur l'octroi du label INFRA FFBB		
Empty space for the committee's opinion		

7- Fonds Fédéral - Critères

Cette présentation succincte devra être complétée par une note d'opportunité décrivant l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les clubs affiliés (*en s'appuyant sur le recensement des clubs susceptibles de l'utiliser*).

Le Fonds Fédéral est octroyé au projet qui respecte les 3 critères suivants :

Critères liés au déclenchement du Fonds Fédéral	Commission FFBB2024	
	Oui	Non
1- Projet répondant aux critères du Label INFRA FFBB ?		
2- Le Porteur de projet est-il prêt à recevoir le ou les but(s) de basket par la FFBB (livraison) ?		
3- Accès contrôlé de l'équipement par le porteur de projet pour le club local (précisé la nature de l'accès à l'équipement et sa proximité avec l'équipement utilisé par le club habituellement)		
Cadre réservé à la commission FFBB2024 – Avis sur l'octroi du Fonds Fédéral		

8- Pièces à fournir

Pièces obligatoires à fournir avant travaux :

- Lettre d'intention du porteur de projet
- Note d'opportunité
- Fiche projet
- Plan de financement prévisionnel
- Plans et descriptifs des travaux
- Attestation de non-commencement des travaux
- Délibération de l'organe délibérant (*Conseil délibérant ou AG Club*)
- Document justifiant la carence en terrains de 3x3
- Convention de mise à disposition de l'équipement au club

Pièces obligatoires à fournir après travaux :

- Photos de la réalisation
- Bon de réception du/des but(s) signé

9- Annexes

L'ensemble des annexes ci-dessous sont téléchargeables sur le site de la FFBB à l'adresse : <http://www.ffbb.com/le-plan-infra>

- **Cahier des prescriptions techniques :**

Le cahier des prescriptions techniques FFBB-INFRA doit permettre au maitre d'ouvrage de définir techniquement son projet d'aménagement (*construction ou rénovation*).